Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 084-200040681-20261019-DP_2026_106-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan CCEPPG

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-106 : Plan Climat Air Energie Territorial _ Mise en œuvre d'actions pour le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan _ SIG _ Système d'Information Géographique et applications _ Intégration des schémas directeurs d'adduction d'eau potable et/ou d'assainissement collectif _ Communes de SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES et MONTJOYER

VU l'article L. 5211- 10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants ;

VU la délibération n°2024-37 du Conseil Communautaire en date du 06 juin 2024, adoptant définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial Enclave des Papes Pays de Grignan (PCAET) et son programme d'actions, comprenant notamment les actions N°4.1.1. - Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire et N° 4.1.2 - Élaborer et mettre à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement collectif, et réhabiliter les systèmes d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDERANT que par décision du Président 2024-87 du 13 novembre 2024, le marché pour la maintenance et hébergement des logiciels et applications métiers, X'MAP, NEXT'ADS, SVE, du logiciel de Système D'Information Géographique pour la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et ses 19 communes membres, a été attribué, pour une durée de quatre années, à l'entreprise SIRAP, sise ZA Paul Louis Héroult – BP 253 à ROMANS (26106) ;

CONSIDERANT que la commune de SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES nous a transmis les fichiers numériques relatifs aux schémas directeurs d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif, le 16 octobre 2026 ;

CONSIDERANT que la commune de MONTJOYER nous a transmis les fichiers numériques relatifs au schéma directeur d'adduction d'assainissement collectif, le 16 octobre 2026 ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise SIRAP, sise ZA Paul Louis Héroult – BP 253 à ROMANS (26106), d'un montant de 800,00 € HT, soit 960,00 € TTC, correspondant à l'intégration à X'MAP, application du logiciel de Système d'Information Géographique, des données numériques relatives au schéma directeur d'adduction eau potable et d'assainissement de la commune de SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES et au schéma directeur d'assainissement de la commune de MONTJOYER.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 084-200040681-20261019-DP_2026_106-DE

Article 2 : DE NOTER que ces données seront à l'usage des services des communes de SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES, de MONTJOYER et du service mutualisé d'application du droit des sols de la CCEPPG.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 19 octobre 2026
Le Président,
Jean-Louis MARTIN

